

PROVINCE DE QUÉBEC37^e LÉGISLATURE1^{re} SESSION

QUÉBEC, LE 8 JUIN 2005

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 8 juin 2005

Aujourd'hui, à seize heures deux minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 92 Loi modifiant la Loi sur les produits et les équipements pétroliers, la Loi sur le bâtiment et d'autres dispositions législatives
- n^o 96 Loi sur le ministère des Services gouvernementaux

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.